



NOM prénom de l'étudiant :-----

Section :-----

INSTITUTION NOTRE-DAME LA RICHE

POLE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Site : 58 rue Delpérier 37000 TOURS - Tél 02 47 76 40 80

<p style="text-align: center;">REGLEMENT INTERIEUR 2017-2018</p>

L'Institution Notre-Dame La Riche est un établissement catholique d'éducation et d'enseignement. Tous ses membres doivent former une véritable communauté éducative où chacun a des droits et des devoirs que le présent règlement a pour but de préciser. La finalité des règles de fonctionnement est d'assurer une formation professionnelle et humaine.

La réussite est souvent une affaire collective. C'est à chaque promotion de se prendre en charge avec les délégués d'abord, mais aussi avec l'ensemble de la section. Cette participation active à la vie du groupe facilite les relations, dynamise chacun, permet à chaque étudiant de devenir de plus en plus autonome, responsable, de développer ainsi ses capacités et d'assurer son épanouissement personnel et son avenir professionnel.

HORAIRES

Les étudiants sont tenus de respecter les horaires prévus à leurs emplois du temps. La présence à tous les cours est obligatoire.

Les cours se dérouleront au 3^è et 4^è étage du bâtiment Entreprise (Bat. E)

Les étudiants sont autorisés à sortir de l'établissement aux pauses, mais doivent être ponctuels au début de chaque cours. En cas d'absence de professeur ils attendront l'autorisation de la Direction pour sortir.

Tout étudiant en retard doit obligatoirement s'adresser soit à Madame Lefèbre, Directrice de l'enseignement supérieur soit à M. Rouselle, Responsable de Vie Scolaire, avant d'entrer en cours afin de retirer un billet d'admission et le présenter à l'enseignant.

SUIVI PARENTS et FORMATION ÉTUDIANTS

Les parents ont la possibilité de consulter l'état des absences et des retards ainsi que les évaluations sur EcoleDirecte. Un code leur est attribué en début d'année scolaire. Pour une meilleure circulation des documents il est demandé aux parents de préciser leur adresse et ou téléphone s'ils sont différents de ceux de l'étudiant.

ACCÈS AUX DIFFÉRENTS LOCAUX

Salle des personnels : L'accès à la salle des personnels n'est pas autorisé aux étudiants.

Salles « informatique : l'accès à ces salles ne peut se faire qu'en présence d'un professeur. L'ouverture comme salle "en libre-service" ne peut se faire qu'avec la présence d'un responsable de salle, après accord de la Direction ou du responsable de vie scolaire et en respectant le règlement de cette salle.

.../...

Sur le site du pôle, les étudiants devront respecter le règlement

- S'interdire de fumer dans les locaux, sur le trottoir devant le portail.
- S'interdire de monter les boissons dans les étages et de manger dans les salles de cours.
- S'interdire l'utilisation du téléphone portable en cours et en devoir. **Il doit être éteint.**
- Les ordinateurs portables ne seront pas tolérés en cours de matières générales.
- Avoir une tenue correcte (en cours et en entreprise lors des stages). Tenue de sport interdite (short, survêtement...).
- Avoir une hygiène irréprochable.
- Respecter les locaux, le matériel pédagogique et professionnel.

ABSENCES, les RETARDS

La gestion des absences est effectuée heure par heure pendant toute l'année scolaire. Toute absence devra être notifiée dans la matinée de préférence avant 9h30 (entre 8h30 et 9h30). **Dès son retour, pour être admis en cours**, l'étudiant devra obligatoirement produire un justificatif (certificat médical, convocation, ...)

Toute absence à une épreuve d'évaluation (interrogation, contrôle, devoir...) préalablement annoncée par le professeur, non justifiée par un cas de force majeure (présentation d'un document administratif ou d'un certificat médical **dès la reprise des cours**), pourra entraîner un ZÉRO. La décision sera prise par la Directrice.

La ponctualité marque le respect des autres, elle est exigée en cours comme elle l'est dans l'entreprise.

Sauf cas de force majeure, un retard ou une absence de deux heures ou plus sera considéré comme une absence non motivée et décompté pour une demi-journée d'absence. Les rendez-vous chez le dentiste ou le médecin, les leçons de code ou de conduite, et les autres absences de même nature ne seront pas considérés comme motif valable.

Le contrôle des absences est également effectué lors des activités (1/2 journée ou journée) en entreprise. Sauf prise de position écrite ci-dessous, signée par l'étudiant et ses parents, ces derniers continuent à envoyer des justificatifs d'absence et de retard.

DISCIPLINE et SANCTIONS

En cas d'indiscipline, d'impolitesse, d'absences et de retards non motivés, d'insuffisance de travail ou de non-respect du règlement diverses sanctions pourront s'appliquer : avertissement, exclusion temporaire, convocation devant le conseil de discipline, exclusion définitive.

Absences et retards non motivés ou trop fréquents sont incompatibles avec une réussite scolaire et entraîneront une inscription sur le bulletin scolaire.

Le non-respect de la durée et des modalités de stage, ainsi que des consignes des entreprises accueillant un stagiaire peut entraîner une sanction grave voir une "non admission" au niveau supérieur.

Je soussigné(e),étudiant(e) en BTS à l'Institution Notre-Dame La Riche, déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur.

date : _____ Signature de l'étudiant(e)

Je soussigné(e) Mreprésentant légal de l'étudiant(e) Déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur.

date : _____ Signature du responsable légal